

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-113 : Politique d'exonération – Exonération partielle des étudiants extracommunautaires

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R719-50 ;

Vu le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'université de Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 12
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe :

- Politique d'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

